

# Avis public

## ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2025, a adopté la résolution suivante :

**RÉSOLUTION CA25 26 0116 « Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), une résolution autorisant la démolition de l'immeuble situé aux 1979-1993, boulevard Rosemont et la construction d'un nouveau bâtiment de 23 logements sociaux et communautaires »**

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le 22 mai 2025 par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date

Cette résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 23 mai 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

### Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie le 23 mai 2025, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-142)*.

Fait à Montréal, ce 23 mai 2025.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement